

des médicaments et des transfusions. Le Manitoba assure les traitements et fournit les services pathologiques. La Saskatchewan fournit gratuitement tous les traitements du cancer, y compris les rayons X, le radium, la chirurgie et les frais d'hospitalisation, dans une clinique spécialisée. L'Ontario a versé une subvention de plusieurs centaines de mille dollars à la fondation concernant les recherches et le traitement du cancer. Le gouvernement du Québec a accordé des subventions importantes pour l'achat du radium, le traitement de cette maladie et les recherches. Les autres provinces ont toutes contribué à un moindre degré.

Je dis qu'on devrait laisser aux provinces les questions concernant le diagnostic, le traitement et le radium, et que le gouvernement fédéral devrait se charger des travaux de recherche en vue de découvrir un remède au cancer en fournissant à l'Institut les sommes nécessaires.

Les recherches sur le cancer devraient se poursuivre dans tout le pays et non seulement en certains centres. Encore faut-il s'y livrer avec intelligence, diligence et ardeur. C'est d'ailleurs la raison d'être d'un Institut national du cancer.

J'ai eu beau lire très attentivement le discours que prononçait hier soir le ministre, je trouve qu'il ne promet rien de plus qu'un véritable intérêt et une grande attention à ce problème. Pour ce qui est de l'aide que peut y apporter son ministère, voici ce qui s'en approche le plus. Je cite le compte rendu:

Malgré ce qu'il pourra recevoir des autorités provinciales et municipales,—je ne parle pas ici des contributions, réservant ce sujet pour une occasion propice,—on saura convenir qu'il lui faut beaucoup d'argent pendant cette période. De fait, il en aura sûrement besoin s'il veut mettre à exécution son programme de recherches.

Nulle part dans ce discours,—je sais qu'il me pardonnera cette observation,—le ministre n'a déclaré formellement que son ministère assumerait quelque responsabilité à l'égard de ces travaux. Il aura probablement une réponse toute prête là-dessus; je lui signale quand même qu'après avoir parcouru tout son discours, je n'y vois rien qui me permette de conclure que le Gouvernement ajoutera un supplément à la caisse de l'Institut national du cancer.

De fait, je ne vois pas que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'applique à seconder les recherches sur le cancer. Rien n'est là pour l'indiquer. On aurait tort de croire que je m'en prends au ministre. Le fait est qu'il n'est à la tête de ce ministère que depuis six mois. Je fais simplement le point. Comment allons-nous réaliser les fonds né-

cessaires à l'exécution des travaux de l'Institut national du cancer? Quant au demi-million, c'est la population du pays qui l'a versée à la Caisse du Jubilé du roi Georges V. A moins donc que le Gouvernement ne soit prêt, outre le versement à la Caisse du Jubilé, à ajouter aux crédits du ministère pour défrayer les recherches de l'Institut, il ferait aussi bien d'abandonner la partie. En somme, comme le dit le ministre, le problème est d'ordre national. Le ministre ou le cabinet devrait nous promettre une somme suffisante pour la réalisation des recherches nécessaires en 1947. Le ministre,—je le dis en toute bienveillance,—s'est attribué beaucoup de mérite de l'établissement de l'Institut national du cancer. Et à bon droit, puisque c'est lui qui a mis en présence les différentes forces qui ont créé l'institution. Il a fait l'éloge de son ministère et souligné l'intérêt qui l'anime, mais rien n'indique ici que le Gouvernement verra réellement à procurer les fonds qui permettront à l'Institut national du cancer de poursuivre son œuvre. Ce qui me rappelle l'allocation du maître d'école aux élèves sur le point de partir du collège, après la collation des diplômés: "Vous rencontrerez dans la vie, leur dit-il, deux catégories de gens: ceux qui font le travail et ceux qui prennent le mérite. Je vous conseille de choisir la première, car la concurrence y est moins âpre."

Je lui dirai qu'il peut compter sur l'appui de notre groupe. L'initiative nous paraît aussi nécessaire qu'il l'a jugée lui-même hier soir. Nous croyons que l'Institut national du cancer ne réussira à remplir sa mission, celle de coordonner tous les efforts dans notre Dominion, que s'il peut compter sur d'autres affectations qui lui permettront, à compter de 1947, de répondre à toutes les demandes que lui adressent des institutions et les facultés de médecine du Canada en ce qui regarde les fonds nécessaires à des fins de recherches. Si le ministre demande des crédits supplémentaires pour cette année et les années à venir, je crois qu'il les obtiendra. Je ne crois pas qu'en l'occurrence il faille revenir à la charge chaque année. J'ignore comment on procède en cette enceinte; je ne sais comment on prévoit des crédits annuels, mais j'estime que la caisse dont il est question ici doit pouvoir fournir des sommes annuelles pendant une période assez prolongée, sans quoi l'Institut ne pourra mener à bonne fin une tâche complète. Cet organisme est l'œuvre du ministre; il lui faudra lui fournir le nécessaire, sans quoi il manquera son but.

Il est un autre poste des crédits de la Santé sur lequel je désire m'arrêter un instant, c'est celui qui a trait aux recherches en matière